



COMMUNE DE SIVIRIEZ

**Assemblée communale du
8 avril 2021
à 20.00 heures,
Salle de gym, Siviriez**

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°11 du 19 mars 2021, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage aux piliers publics et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. René Gobet, Syndic
Secrétaire : Mme Véronique Moret

Membres du Conseil communal :

Mmes et MM. Borcard Francis, Clerc Eliane, Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Maunoury Vincent et Molettieri Antonio

Excusé :

M. Damien Gilliard, Président de la Commission d'aménagement

Scrutateurs :

M. David Dumas
M. Hubert Descloux
M. Gérard Toffel
Mme Annick Oberson
M. Philippe Steinhauer
M. Julien Rouiller

Presse :

M. Charles Grandjean, La Liberté
M. Valentin Castella, La Gruyère

Présents/tes : 105 citoyennes et citoyens, à 20.00 heures à la Salle de gym, à Siviriez

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant, au nom du Conseil communal, une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à cette assemblée communale quelque peu spéciale étant donné qu'elle sera la dernière avant l'introduction d'un Conseil général. Il mentionne que ladite assemblée a été convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes, soit parution dans la Feuille officielle n°11 du 19 mars 2021, par un tout-ménage ainsi qu'aux différents piliers publics et sur le site internet communal.

M. le Syndic relève les présences de M. Valentin Castella de « La Gruyère » et de M. Charles Grandjean de « La Liberté ».

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Eliane Clerc fonctionnera comme responsable des scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de MM. Paul Maillard et Antonio Molettieri ainsi que des trois scrutateurs.

Comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité avec l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes. Cet enregistrement sera effacé au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les membres du Conseil communal vous tendront avant que vous ne preniez la parole et annoncer votre nom et prénom.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, l'assemblée est considérée apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée citée en titre, ayant été inséré dans la convocation, n'est pas lu. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2020

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic passe la parole à M. Vincent Maunoury, Conseiller communal Responsable du dicastère des Finances.

2.1 Présentation du compte de fonctionnement

M. Vincent Maunoury propose de passer en revue lesdits comptes.

	COMPTES 2020		BUDGET 2020	
	Charges en CHF	Produits en CHF	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	806'186.71	74'146.10	848'000.00	107'650.00
Ordre public	156'027.25	48'195.10	159'282.30	47'400.00
Enseignement et formation	2'969'847.13	146'659.10	2'978'105.98	194'150.00
Culte, culture et loisirs	308'096.67	13'151.95	326'670.22	14'600.00
Santé	966'175.35	13'929.85	973'883.45	12'000.00
Affaires sociales	1'024'822.70	44'379.90	1'015'054.25	44'600.00
Routes et communications	448'674.55	32'146.95	464'649.00	25'500.00
Protection et aménagement de l'environnement	1'329'361.50	1'196'451.05	1'229'420.00	1'164'200.00
Economie	216'220.60	212'085.38	213'920.00	192'500.00
Finances et impôts	1'832'978.45	8'460'756.43	1'781'525.00	8'087'557.00
Total	10'058'390.91	10'241'901.81	9'990'510.20	9'890'157.00
Résultat du compte de fonctionnement	183'510.90		-100'353.20	

Administration :

- Charges : Diminution de CHF 41'000.00
- Produits : Diminution de CHF 33'000.00
- Résumé : Rien de particulier à souligner malgré une année 2020 sous le signe de la pandémie. Adaptation et variation des dépenses ou non-dépenses dues au Coronavirus. Equipement du personnel pour le télétravail lors du premier Lock Down. Retard de la mise en place de MCH2 donc économie de coûts. Apprentissage de déléguer à l'externe des tâches administratives pour soulager les effectifs comme les impressions. Redressement TVA de CHF 17'000.00.

Ordre public :

- Charges : Diminution de CHF 3'000.00
- Produits : Augmentation de CHF 1'700.00
- Résumé : En grande partie charges liées. Moins de frais d'intervention du CSPI ainsi que de frais de rénovation des abris pour la protection civile. En revanche surcoût relatif à l'assainissement de la butte de tir de CHF 24'000.00.

Enseignement et formation :

- Charges : Diminution de CHF 9'000.00 sur plus ou moins CHF 2'978'000.00 de budget !
- Produits : Diminution de CHF 48'000.00
 - 20. Ecole Infantile – Rien à signaler
 - 21. Cycle scolaire obligatoire – Moins de frais fournitures du fait qu'elles aient été prises en charge par le canton dès septembre 2020. Annulation des courses scolaires donc moins de

frais (Bémol car moins de produits). Augmentation des prestations bus scolaires (villages, piscine, etc.) + CHF 92'000.00.

- 21. Accueil extrascolaire : Augmentation de nos prestations en lien avec la pandémie. En revanche, moins d'enfants, donc moins de produits. (- CHF 31'000.00)
- 26. Camp scolaires : Annulation des camps donc mois de frais de gestion mais avec un bémol car moins de produits également
- 29. Administration scolaire – Rien à signaler
- Résumé : En grande partie charges liées. On est « dans le tir » sauf pour les produits dus à la pandémie (camp, accueil extrascolaire).

Culte, culture et loisirs :

- Charges : Diminution de CHF 7'000.00
- Produits : Diminution de CHF 1'500.00
 - 30. Conservatoire : + CHF 3'000.00
 - 33. Parcs publics, chemins forestiers : Augmentation + CHF 11'000.00 due à la répartition plus équitable des heures employés communaux et des charges sociales. Prise en charge de la passerelle sentier forestier au « Faily ».
 - 34. Sport et loisirs : Moins de frais – CHF 11'000.00 et moins de produits – CHF 5'000.00 (locations) en lien avec la pandémie.
 - 35. Subvention camps scolaire : moins de frais – CHF 12'000.00
- Résumé : Quelques variations suite à la pandémie.

Santé :

- Charges : Diminution de CHF 7'000.00
- Produits : Augmentation de CHF 1'900.00
 - 40. Hôpitaux : remboursement de CHF 14'000.00 du « trop-perçu » en 2019
 - 41. EMS : + CHF 38'000.00 dus à la projection district/canton trop basse par habitants de CHF 161.00 à CHF 175.00 et 42 habitants supplémentaires.
 - 44. Soins ambulatoires : remboursement de CHF 28'000.00 du « trop-perçu » en 2019
- Résumé : En grande partie charges liées. Quelques variations suite au « trop-perçu » en 2019.

Affaires sociales :

- Charges : Augmentation de CHF 9'000.00
- Produits : Aucune variation
 - 54. Protection de la Jeunesse : Aménagement d'un parc enfant à la maternelle (CHF 5'000.00). Moins de dépenses pour subvention accueil familial de jour (- CHF 8'500.00)
 - 55. Invalidité : augmentation participation par personne + CHF 22'000.00
 - 58. Aide sociale : Augmentation des charges de CHF 8'000.00 en lien avec la pandémie car augmentation du nombre de personnes touchées.
- Résumé : En grande partie charges liées. Quelques variations en lien avec la pandémie. Il se peut que l'impact sera plus important sur les comptes 2021 surtout pour l'aide sociale.

Transports et communications :

- Charges : Diminution de CHF 16'000.00
- Produits : Augmentation de CHF 7'000.00
 - 62. – CHF 11'000.00 sur les routes, moins pour le déblaiement et déneigement. Plus de recettes sur remboursement de tiers, assurances.
 - 64. & 65. Participation CFF & TPF stable. En revanche moins de recettes sur les cartes CFF dues à la pandémie.
- Résumé : En grande partie charges liées.

Protection et aménagement de l'environnement :

- Charges : Augmentation de CHF 100'000.00
- Produits : Augmentation de CHF 32'000.00

Approvisionnement en eau :

- 70. Attribution réserve renouvellement des installations + CHF 57'000.00
- 70. Rénovation des installations + CHF 6'000.00
- 70. Diminution des recettes : - CHF 32'000.00 dus à une surestimation du budget vente eau abonnés commune
- 70. Augmentation de CHF 33'000.00 des ventes eau à tiers hors commune.

Protection des eaux :

- 71. Entretien & Rénovation canalisation + CHF 31'000.00 (Contrôles supplémentaires et préventifs aux « Chaussés », Zone sportive « En Jogne)
- 71. Attribution renouvellement des installations : + CHF 44'000.00
- 71. Taxes d'utilisation : + CHF 55'000.00 en produits dus à provision sous-estimée dans l'exercice précédent

Gestion des déchets :

- 72. Adaptation charges sociales + CHF 5'000.00
- 72. Frais d'élimination + CHF 9'000.00 et – CHF 3'000.00 de transports
- 72. + CHF 11'000.00 Taxes d'utilisation et au poids

Cimetières :

- 74. Traitement de personnel & charges sociales : + CHF 6'000.00
- 74. Produit + CHF 9'000.00 taxes d'entrée et de concessions en lien avec la pandémie

Correction des eaux - Endiguement :

- 75. Entretien des ruisseaux – CHF 8'000.00 car peu de frais entretien des ruisseaux et pas de participation aux Entreprises d'endiguement

Aménagement territoire :

- 79. Sous-dépenses de CHF 35'000.00 dues à report projets urbanisme – retard de décisions du Canton et subvention énergies renouvelables (dossiers en cours pas comptabilisés en 2020)
- 79. - CHF 25'000.00 en produits car pas de facturation en 2020 modification PAL et servitudes. En revanche + CHF 6'000.00 pour permis de construire. Donc au final résultat négatif de – CHF 18'000.00
- Résumé : Plus grande différence de l'exercice comptable 2020 se situe sous le chapitre de l'eau. A vérifier dans le futur le montant à fixer pour les attributions aux renouvellements des installations et sur le prix de vente de l'eau.

Economie :

- Charges : Augmentation de CHF 3'000.00
- Produits : Augmentation de CHF 20'000.00
 - 86. Chauffage à distance (CAD) : Moins achat de bois – CHF 7'000.00 frais exploitation de la chaufferie + CHF 10'000.00 car remplacement de la pompe de circulation pour CHF 15'000.00.
 - 86. CAD : Adaptation du prix de vente sur le marché pour les bâtiments communaux d'où une augmentation des produits de CHF 15'000.00 ; en revanche, baisse de CHF 3'000.00 pour les privés.
 - 87. Production d'électricité – Meilleur rendement panneaux voltaïques + CHF 5'800.00.
- Résumé : Pour le CAD, des négociations avec les abonnés privés sont en cours pour atteindre un prix de vente en adéquation avec le marché.

Finances et impôts :

- Charges : Augmentation de CHF 51'000.00
- Produits : Augmentation de CHF 383'000.00
 - 90. Total des produits impôts à CHF 6.398 Mio. Augmentation de CHF 350'000.00. Surtout sur les gains immobiliers + CHF 176'000.00, sur les mutations immobilières + CHF 189'000.00 et sur les bénéfices au capital + CHF 79'000.00.
 - 90. Produits Impôt communal – légère baisse de – CHF 50'000.00 due à un retard au niveau cantonal (200 dossiers personnes physiques). Légère augmentation sur les personnes morales + CHF 15'000.00. Pas de revenus provenant de successions ou donations.
- Résumé : Grâce à des produits difficiles à budgéter, on boucle sur une note positive. Dernière année avec une participation à la péréquation à hauteur de CHF 1.5 Mio.

Conclusion :

Après un exercice comptable 2019 avec un bénéfice de CHF 175'000.00, nous présentons à nouveau en 2020 un bilan positif à hauteur de + CHF 183'000.00 (1.82% du budget total de fonctionnement) au lieu d'un budget déficitaire de CHF 100'000.00 – donc un écart total de CHF 283'000.00 (2.84% de différence sur le budget 2020).

Comme évoqué, cela provient à des revenus extraordinaires difficiles à budgéter et à la bonne tenue des dépenses malgré une situation inédite avec la pandémie. Cela ne nous a pas facilité la tâche. Nous avons toujours focussé pour le bien-être des familles, des personnes vulnérables et apporté des solutions, là où cela était possible. Pour rappel, les $\frac{2}{3}$ des postes sont des charges liées provenant du Canton ou de la Confédération.

- 29.52% budget enseignement
- 13.21% budget protection et aménagement du territoire
- 10.18% budget affaires sociales
- 9.60% budget santé
- 3.06% Culte, culture et loisirs
- 1.55% budget ordre public
- = 67.12% budget total

M. Maunoury souligne pouvoir reprendre sa conclusion émise lors des budgets 2021. Nous devons rester vigilants à nos dépenses dans le futur bien que nous soyons, dès 2021, bénéficiaires de la péréquation. Le niveau et la qualité de nos équipements ont été en grande partie remis à neuf les dernières années. Des incertitudes persistent quant aux conséquences dues à la pandémie et aux futurs investissements dans le district : rénovation du CO et construction du nouvel EMS à Siviriez. Un autre défi sera la transition et la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 pour le 1^{er} janvier 2022.

Pour conclure, M. Vincent Maunoury aimerait remercier la responsable des finances, Mme Karine Guisolan pour l'excellente tenue des comptes, de lui avoir apporté son soutien quand il avait des incertitudes sur le fonctionnement ou le plan comptable d'une commune.

M. Vincent Maunoury souhaite au nouvel Exécutif et Législatif un bon début de Législature et une bonne collaboration. Que notre commune en sorte grandie avec une vision à long terme, avec des projets qui embellissent notre quotidien et qui accroît la qualité de vie à Siviriez !

Merci pour votre écoute.

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour sa présentation détaillée et passe la parole à l'assemblée.

M. Gérard Toffel se pose des questions quant aux dépenses liées à l'assainissement de la butte de tir à Siviriez.

M. le Syndic répond qu'en 2019 nous avons eu des travaux pour CHF 23'000.00 et en 2020 pour un montant de CHF 24'000.00. En 2019, les coûts représentent un solde après subvention pour l'assainissement de la butte. Par contre le montant de CHF 24'000.00 en 2020, au vu des soucis rencontrés avec les travaux effectués (litige avec l'entreprise), nous avons dû remettre en état ladite butte.

M. Jean-Louis Python souligne qu'au poste « Administration 020.318.70 » un montant exceptionnel de CHF 17'216.10 est mentionné et se demande à quoi il correspond.

M. le Syndic répond que comme mentionné par M. Vincent Maunoury, il s'agit du redressement TVA suite à un contrôle.

M. Miguel Martinez relève que nous avons fait références à plusieurs éléments non dépensés... Si ces travaux avaient été entrepris quel aurait été le bilan ? De manière générale, les coûts « repoussés » soit pour le CO ou pour le home par exemple, quelles influences cela aura-t-il à futur ?

M. Vincent Maunoury explique que les conséquences pour les années à venir sont incertaines. Il sera important de définir au mieux les priorités sur les investissements. A l'heure actuelle, la Commune de Siviriez n'a pas de dettes mais nous ne pourrions sûrement pas tout réaliser.

En résumé, M. Miguel Martinez remarque que nous terminons l'exercice sur un bénéfice de CHF 183'000.00 mais ledit bénéfice est à prendre avec des pincettes.

M. Vincent Maunoury acquiesce et souligne que M. Pierre-Alain Coquoz, Président de la Commission financière pense également que nous devons être prudents ces prochaines années.

2.2 Présentation du compte des investissements

M. René Gobet a le plaisir de passer la parole à M. Vincent Maunoury.

En préambule, M. Vincent Maunoury informe que lors de la prochaine présentation des comptes, les dates des investissements seront notifiées, à la suite d'une remarque d'un citoyen. Malheureusement nous n'avons pas eu le temps de le faire pour cette assemblée.

		<i>Charges en CHF</i>	<i>Produits en CHF</i>
Administration		23'667.15	-
020.506.00	Site internet	23'667.15	
Enseignement et formation		80'146.20	-
210.511.00	Changement tableaux interactifs	80'146.20	
Culte, culture et loisirs		21'798.30	-
340.503.00	Rénovation sol de la Fourmilière	21'798.30	
Transports et communications		103'955.65	2'200.00
620.501.13	Aménagement arrêt de bus Prez	74'448.95	
620.501.25	Aménagement arrêt de bus Chavannes	1'326.70	
620.501.60	Véhicule service voirie	28'180.00	
620.619.00	Reprise véhicule voirie		2'200.00
Protection et aménagement de l'environnement		144'808.80	57'684.80
Approvisionnement en eau			
700.501.04	Adduction d'eau – Liaison Ursy - Siviriez	125'017.50	
700.501.07	Adduction d'eau – Villaraboud ramification et BH	320.00	
700.501.08	Adduction d'eau – Chavannes ramification et BH	4'500.00	
700.501.09	Adduction d'eau – Liaison Villaraboud - Vuisternens	14'971.30	
700.610.00	Taxes de raccordements		10'243.60
Protection des eaux			
710.610.00	Taxes de raccordements		47'441.20
Economie		33'564.50	-
810.505.01	Participation en tant que propriétaire au syndicat AF	33'564.50	
Finances		180'979.10	139'800.00
Immeubles du patrimoine financier			
942.500.04	Géologues « Les Chaussés » art.48	5'086.30	
942.500.05	Aménagement terrain « Les Chaussés »	18'110.60	
942.501.02	Aménagement extérieur « La Renardière »	1'394.35	
942.503.05	Aménagement Clos-du-Vernay (protection contre les crues)	4'394.90	
942.503.11	Aménagement zone sportive « En Jogne »	151'992.95	
942.600.03	Vente de terrain Prez-vers-Sivirez « Grand Clos »		139'800.00

RÉCAPITULATION			
		<i>Charges en CHF</i>	<i>Produits en CHF</i>
0	Administration	23'667.15	-
2	Enseignement et formation	80'146.20	-
3	Culte, culture et loisirs	21'798.30	-
6	Transports et communications	103'955.65	2'200.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	144'808.80	57'684.80
8	Economie	33'564.50	-
9	Finances	180'979.10	139'800.00
		588'919.70	199'684.80

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour ses explications et donne la parole à l'assemblée.

M. Alain Wrédé estime que le montant pour le site internet est élevé et se demande si, avant d'adjuger le mandat, un appel d'offres a été effectué.

M. le Syndic répond par l'affirmative, 5 entreprises dont 3 dans le canton ont été contactées.

M. Antonio Molettieri explique que le site internet a différentes fonctions qui serviront aux membres du Conseil communal et du Conseil général ce qui explique le prix élevé du mandat, soit par exemple la fonction « Intranet ».

M. René Rochat souligne qu'entre la convocation et la présentation, une différence quant au montant total apparaît.

M. Vincent Maunoury s'excuse, une erreur d'addition s'est glissée dans la convocation.

M. Laurent Jaquier mentionne qu'un certain nombre d'investissements concernant la protection incendie figure et indique que des secteurs communaux sont encore mal équipés.

Conscient que des adaptations sont à apporter, M. le Syndic répond prendre note des observations et relève qu'elles seront étudiées.

M. Laurent Jaquier estime que, pour les maisons isolées, à moins que les propriétaires financent, lesdites habitations sont « mal » desservies.

M. le Syndic comprend les remarques et souligne que nous ne pouvons offrir les mêmes desservances au centre village qu'en secteur isolé.

M. Laurent Jaquier insiste et rappelle que les citoyens de ces habitations paient les impôts comme tout à chacun et que c'est le rôle du Conseil communal de prendre soin de tous les habitants.

Pour les bâtiments isolés, M. René Rochat relève le sujet de la fibre optique et se demande s'il existe une autre possibilité que l'installation de parabole afin d'améliorer la réception.

M. Antonio Molettieri affirme que d'autres moyens peuvent être envisagés. Des sociétés proposent des solutions par ondes hertziennes et indique pouvoir fournir des contacts desdites entreprises.

Au vu de l'avancée des travaux à la zone sportive, M. Guy Giroud se pose la question à quoi ont servis les CHF 120'000.00 d'ores et déjà dépensés.

Comme mentionné par M. Vincent Maunoury, M. le Syndic répond que ces montants ont servis à payer diverses notes d'honoraires.

2.3 Bilan comparatif au 31 décembre 2020

M. Vincent Maunoury présente le bilan comparatif.

Actif	CHF		Passif	CHF
Disponibilités	5'117'508.00		Engagements courants	461'633.20
Débiteurs	2'151'369.65		Dettes à moyen et long terme	185'100.00
Placements	8'430'347.12		Provisions	647'580.63
Actifs transitoires	91'322.70		Passifs transitoires	340'661.95
Patrimoine administratif	10'656'105.60		Réserves	13'338'920.91
			Fortune	11'289'245.48
			Bénéfice	183'510.90
TOTAL	26'446'653.07		TOTAL	26'446'653.07

Ce sujet ne soulevant pas de question, M. Vincent Maunoury passe au point suivant.

Engagements hors bilan au 31 décembre 2020

Cycle d'orientation de la Glâne	CHF	3'587'411.60
Réseau Santé de la Glâne	CHF	3'010'863.55
Total	CHF	6'598'275.15

2.4 Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Nicolas Dougoud

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et engagements hors bilan) de la Commune de Siviriez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Sur la base du formulaire de révision établi par le Service des communes, nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la Loi sur les communes, au règlement d'exécution de la Loi sur les communes, à la Loi suisse et aux règlements communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ursy, le 2 mars 2021, Fiduciaire Gilbert Butty SA

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture du rapport de la fiduciaire et donne la parole à l'assemblée.

M. Louis Bérard se demande si, au vu de ce qui s'est passé dans la Commune de Belfaux, nous pouvons faire confiance au rapport de la Fiduciaire Butty « aveuglément ».

M. le Syndic acquiesce et souligne que les malversations produites à Belfaux n'ont pas lieu à Siviriez.

M. Vincent Maunoury renchérit... ce qui s'est passé à Belfaux reste invraisemblable. Il rappelle que plusieurs organes interviennent pour contrôler les finances communales. La Commission financière est aussi présente lorsque la fiduciaire rend son rapport. En tant que Responsable du dicastère des Finances, il mentionne n'avoir aucun doute quant à la tenue des comptes.

Approbation

M. le Syndic demande à l'assemblée communale si elle accepte les comptes de fonctionnement et d'investissements tels que présentés. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas, soit 97 personnes votantes.

Les citoyennes et citoyens acceptent les comptes 2020 par

VOTE OUI : 96

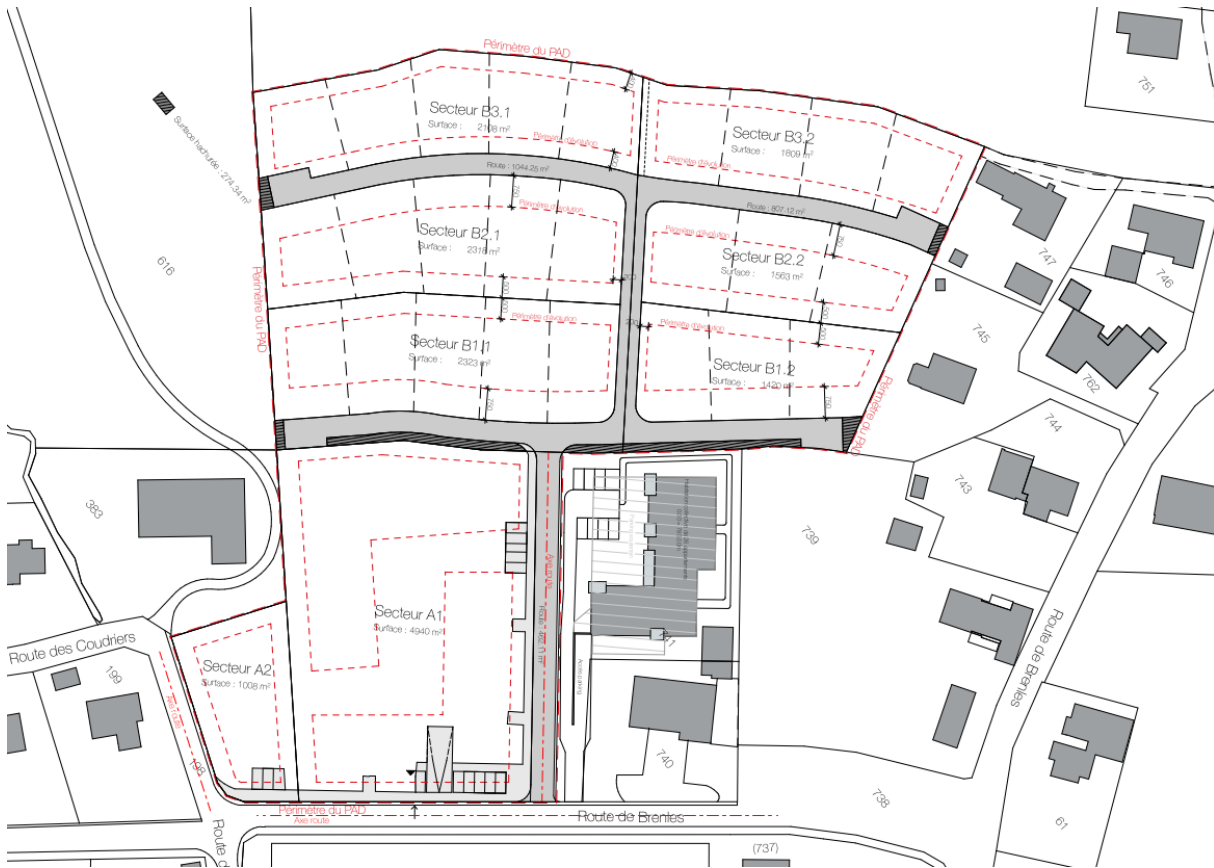
NON : --

Abstention : 1

Les comptes 2020 sont acceptés à la majorité des voix.

3. Présentation investissement

3.1 PED « Les Chaussés » - Prestations de l'ingénieur civil



M. Paul Maillard explique que les prestations de l'ingénieur civil pour ce nouveau mandat ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation auprès de six bureaux d'ingénieurs établis sur le canton.

Les bureaux contactés sont :

MGI	Châtel-Saint-Denis
Bosson Ingénieurs	Siviriez
CSD	Bulle
SD Ingénierie	Fribourg
Sabert	Bulle
RWB	Broc

L'appel d'offres était établi sur la base d'une description et des objectifs du projet. Sa décomposition est la suivante :

1. Qualifications et références des personnes clés	10%
2. Organisation du mandat	20%
3. Prix de l'offre	50%
4. Nombres d'heures (phases SIA 31-32-33-41-51-52-53)	20%

3	Etude du projet	31	Avant-projet
		32	Projet de l'ouvrage
		33	Procédure de demande d'autorisation / dossier de la mise à l'enquête
4	Appel d'offres	41	Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
5	Réalisation	51	Projet d'exécution
		52	Exécution de l'ouvrage
		53	Mise en service, achèvement

Cette pondération a donné le résultat suivant :

1. MGI	rang 1	CHF 105'756.00
2. Bosson	rang 2	CHF 119'000.00
3. SD Ingénierie	rang 3	CHF 113'135.60
4. Sabert	rang 4	CHF 165'508.00
5. CSD	rang 5	CHF 186'428.70
6. RWB	rang 6	CHF 190'567.60

La demande d'investissement de CHF 106'000.00 présentée sera à charge entre les propriétaires concernés par ce projet, à savoir la Commune de Siviriez en collaboration avec la société ISO IMMO à Vaulruz, en fonction des indices de constructions propres à chaque parcelle. La part de la Commune de Siviriez représente un montant de CHF 70'349.00 arrondi à CHF 71'000.00.

Parcelles	Surfaces des bien-fonds en m2	IBUS	Surfaces de plancher en m2	Quotients	Coûts au m2	Parts respectives	Subventions communales en %		Frais PED	
							10	5	Privé	Commune
383			0.00	0.00		CHF 0.00	CHF 0.00		CHF 0.00	CHF 0.00
742	5876	1.4	8226.40	43.90		CHF 46 422.31				CHF 46 422.31
748	5300	0.8	4240.00	22.62		CHF 23 926.70				CHF 23 926.70
749	7843	0.8	6274.40	33.48		CHF 35 407.00			CHF 35 407.00	CHF 0.00
	19019		18740.80	100.00	5.56	CHF 105 756.00			CHF 35 407.00	CHF 70 349.00
						CHF 105 756.00				CHF 105 756.00

Le solde du crédit sera nécessaire à assumer les frais transitoires à venir pour la suite du projet :

Enquête préalable et Permis de construire	CHF 8'000.00
Frais : géomètre, géotechnique	CHF 22'000.00
Divers: frais registre foncier, juriste	CHF 5000.00

Le partage de ces coûts futurs suivra la même méthode de répartition des frais clarifiés précédemment entre les propriétaires concernés cités ci-dessus.

M. Paul Maillard remercie l'assemblée pour son attention.

M. le Syndic remercie M. Paul Maillard pour ses explications et passe la parole à la Commission financière.

3.2 Rapport de la Commission financière

Rapport : M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le Conseil communal a demandé plusieurs offres pour la réalisation du plan d'équipement de détail (PED) du secteur « En Chaussiés » d'une surface d'environ 20'000 m². Le montant du crédit demandé de CHF 106'000 ressort de l'offre jugée la plus économique.

Le Conseil communal n'a pas établi de calcul des répercussions financières de cet investissement compte tenu qu'il entend le financer sans recourir à l'emprunt et que le produit de la vente des parcelles du secteur « En Chaussiés » permettra de couvrir cette dépense.

La Commission financière préavis favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Fabien Gobet pour la lecture de son préavis et donne la parole à l'assemblée communale.

Mme Marie-Claire Jaquier a pris connaissance des points concernés par cet investissement et se demande si une discussion ou une réflexion a été ouverte quant à rendre ce quartier autonome au niveau énergétique comme cela s'est fait dans différents cantons dont on pourrait s'inspirer.

M. Paul Maillard explique qu'en premier lieu les questions que nous nous sommes posées concerne notre chauffage à distance. Le Groupe E ne voit pas vraiment d'intérêt à aménager une telle installation. Différents questionnements quant à savoir si des opportunités pourraient être trouvées soit avec le gaz ou la géothermie. Il sied de préciser que notre partenaire n'est pas enclin à aller dans cette direction. Une autre interrogation concerne le fait que, dans ce secteur, se trouve de l'eau en sous-sol à faible profondeur, pourrait-on utiliser cette eau pour des WC par exemple. A l'heure actuelle, ce sont les réflexions qui se sont faites.

Mme Marie-Claire Jaquier comprend mais regrette le manque de zone de détente. Lors des constructions, on oublie l'aspect « rencontre, vivre ensemble ». A l'intérieur des immeubles, des espaces pour les enfants sont-ils prévus ?

M. Paul Maillard souligne que le plan présenté sert à illustrer les règles de constructions, au niveau des places de rencontre, un secteur est dévolu à cela sur une des parcelles communales, soit celle qui se situe en zone Centre village. Dans la réflexion, le choix s'est porté sur la réalisation d'un parking souterrain qui « servirait » pour les 3 locatifs. Cet aménagement permettrait de créer un espace détente, végétations au milieu des immeubles.

Mme Marie-Claire Jaquier tient à remercier le Conseil communal pour avoir tenu compte, dans ce projet, des espaces verts.

Mme Marie-France Oberson se demande ce qui est prévu de faire en lieu et place du terrain de football actuel.

M. le Syndic souligne qu'à terme, le but est que ce lieu reste un poumon vert au centre du village mais qu'à l'heure actuelle, rien n'est décidé.

Mme Marie-France Oberson estime qu'il serait bienvenu de maintenir un endroit où les enfants puissent aller jouer.

M. le Syndic comprend mais relève que cet espace représente env. 7'000 m² et des réflexions seront à entreprendre.

M. Miguel Martinez se pose la question si le plan d'aménagement présenté comprend toute la parcelle, y compris la réalisation du parking souterrain. Il précise qu'une telle réalisation est très onéreuse.

M. le Syndic répond que le budget proposé est pour le bureau d'ingénieur, nous ne sommes pas encore au stade de la construction. Ladite construction sera-t-elle tenue par un promoteur ou la Commune, on ne le sait.

M. Miguel Martinez souhaiterait connaître le montant final avant de valider cet investissement.

M. Paul Maillard souhaite préciser qu'actuellement, nous spécifions des règles de constructions. Du moment que la Commune est propriétaire du terrain, dans le cadre de l'acte de vente, elle peut mentionner l'obligation de l'aménagement d'un tel parking sans devoir en assumer la construction.

M. Gabriel Pochon se demande, plus ou moins, quand seront réalisées ces habitations.

M. Paul Maillard estime que les premières constructions pourraient voir le jour pour fin 2022 début 2023. Il indique que des personnes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour l'acquisition de parcelles.

M. Gabriel Pochon se questionne si une spéculation a été faite quant à la construction d'une future école... avec l'arrivée d'autant de citoyens, avons-nous les moyens d'accueillir toutes ces personnes ?

Au jour d'aujourd'hui, M. le Syndic répond qu'on ne peut se prononcer si dans 5 ou 10 ans, nous serons à saturation. Le projet d'une école centralisée fait partie des observations.

M. Alain Wrédi s'aperçoit au fur et à mesure des discussions lors d'assemblée communale, des projets de construction de surfaces habitables sur le territoire communal, c'est un peu la course en avant... nous faisons confiance à des promoteurs qui souhaitent faire du bénéfice mais les infrastructures qui nous seront imposées de réaliser seront au frais de la collectivité. Il se demande si la Commune a une vision à 20 ans ou une vision toujours à 3 ans... Nous sommes à Siviriez... pas à Fribourg et nous parlons de construire un parking souterrain ! C'est tout de même une aberration...

M. le Syndic rappelle que la Commune de Siviriez n'a pas travaillé avec des promoteurs jusqu'à maintenant. Tout ce qui est « terrain à bâtir » a toujours été vendu à des particuliers.

M. Alain Wrédi se pose la question quant à la nécessité de développer cette zone.

M. Paul Maillard rapporte qu'un programme a été établi lors de l'adaptation du plan d'aménagement local. Il soutient que le but de la Commune de Siviriez n'est pas de développer à outrance. Il revient également sur le parking souterrain qu'il rappelle que cela fait partie des règles de construction que la Commune souhaite établir... le propriétaire de cette parcelle n'aura pas d'autre choix que d'aménager un tel parking. Ces conditions peuvent se mettre dans l'acte de vente par exemple.

Avant le début des travaux, M. Guy Giroud souhaiterait s'assurer que les propriétaires des sources d'eau qui se trouvent dans ce secteur ne soient pas pénalisés, que l'eau ne soit pas « coupée ».

M. Paul Maillard relève que le bureau Norbert, Géologues-Conseils étudie toujours ce secteur. Lorsque des informations complémentaires permettant de mieux comprendre et d'agir de manière satisfaisante pour toutes les parties, une rencontre sera agendée avec les propriétaires desdites sources.

M. Guy Giroud demande que toutes ces clarifications soient écrites.

Mme Géraldine Magnin se demande si le parking souterrain prévu sera public.

M. Paul Maillard souligne que cet endroit sera privé.

Mme Géraldine Magnin se demande pourquoi la Commune devrait investir dans un parking privé.

M. Paul Maillard explique que la Commune ne va pas investir dans un tel aménagement mais bien établir des règles de construction qui mentionneront que sous ces locatifs, un parking correspondra au nombre de places imposées.

M. Laurent Jaquier estime que c'est « grave » de développer un quartier où se situent des sources privées. De plus, il se demande si le Conseil communal a étudié le développement routier. Il prend l'exemple de Prez-vers-Siviriez où c'est juste l'horreur...

M. Paul Maillard tient à préciser que, selon une étude établie dans le cadre du Plan d'aménagement local, l'eau qui se situe sur cette parcelle n'est pas considérée comme eau de consommation. Si cela n'avait pas été le cas, aucune construction n'aurait été envisagée sur ces parcelles.

Concernant la mobilité, M. Paul Maillard ne connaît pas l'analyse faite lors de l'aménagement du quartier du Grand-Clos à Prez-vers-Siviriez. Il mentionne que pour le quartier des « Chaussés », les transports publics ont été pris en considération. Conscient qu'à l'heure actuelle, nos villages sont dépendants des véhicules individuels, les réflexions tenues au niveau du Plan directeur cantonal peinent à satisfaire les secteurs ne se trouvant pas sur un grand axe.

M. René Rochat souhaite que l'agrandissement de la salle de gym prévu se réalise avant la construction d'une nouvelle école.

M. René Gobet remercie pour ces remarques et souligne en prendre note.

M. Jean-François Monney demande que la Commune montre l'exemple en exigeant par exemple que ces constructions soient, au niveau énergétique, réalisées dans les normes.

M. Paul Maillard souligne que le Canton de Fribourg a des lois très restrictives en matière d'énergie et lesdits critères seront pris en considération. La réflexion du Conseil communal a été, pour la partie où il est propriétaire, d'insérer des conditions dans l'acte de vente, tel que l'aménagement de panneaux solaires.

M. Jean-François Monney insiste quant à l'urgence d'avancer dans cette direction.

M. Paul Maillard prend note de la remarque.

M. Louis Bérard estime que nous sommes encore dans des réflexions d'après guerre où l'on pense que plus c'est toujours mieux... Ne pourrait-on pas penser une fois qu'en ayant moins c'est tout aussi bien ?

M. René Gobet remercie M. Louis Bérard pour cette réflexion et souligne que le Conseil communal prend acte des soucis des citoyens.

Approbation

M. le Syndic met cet objet au vote

Les citoyennes et citoyens acceptent l'investissement par

VOTE OUI : 60 NON : 38 Abstention : 7.

4. Présentation du plan financier 2021-2026

M. le Syndic a le plaisir de redonner la parole à M. Vincent Maunoury.

Commune de Siviriez						2019 - 2026				Remarques
Revenus du compte de fonctionnement	Année 2019 réalisé	Année 2020 réalisé	Année 2021 budget	Année 2022 plan	Année 2023 plan	Année 2024 plan	Année 2025 plan	Année 2026 plan	En milliers de francs	
40 Impôts	6'198'502	6'191'909	5'753'198	5'996'870	6'113'807	6'233'083	6'354'745	6'478'840		
400 Impôts personnes physiques	5'227'446	5'061'235	4'872'348	5'053'676	5'154'750	5'257'845	5'363'002	5'470'262	à 88%, moyenne 19/20/21, indexation 2%	
401 Impôts personnes morales	255'412	189'474	171'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000		
402 Contributions immobilières	321'635	308'199	312'000	318'240	324'605	331'097	337'719	344'473	à 0.12%, indexation 2% depuis budget 21	
403 Impôt sur les gains immobiliers et plus-value	179'701	276'048	180'000	211'916	216'155	220'478	224'887	229'385	Moyenne 19/20/21 + indexation 2%	
404 Impôts sur les mutations immobilières	188'448	349'170	160'000	232'539	237'190	241'934	246'773	251'708	Moyenne 19/20/21 + indexation 2%	
4056 Autres impôts	25'860	7'783	57'850	30'498	31'108	31'730	32'364	33'012	Moyenne 19/20/21 + indexation 2%	
42 Revenus des biens	729'420	388'472	362'800	484'442	475'267	626'109	626'967	627'842		
420/1 Intérêts des placements, intérêts facturés	78'086	56'819	40'000	10'000	0	0	0	0		
423/7 Revenus des immeubles	337'513	310'608	322'800	324'442	325'267	326'109	326'967	327'842		
424 Résultat sur ventes de terrains	313'821	21'044		150'000	150'000	300'000	300'000	300'000		
43 Dédommagements	1'760'362	1'731'090	1'804'980	1'826'090	1'851'592	1'877'540	1'903'940	1'930'802		
430 Contributions de remplacement	35'797	39'524	35'500	35'500	35'500	35'500	35'500	35'500		
431 Emoluments administratifs	35'451	26'774	22'000	28'075	28'636	29'209	29'793	30'389	Moyenne 19/20/21 + indexation 2%	
433/4 Autres redevances d'utilisation	900'779	908'795	903'500	921'570	940'001	958'801	977'977	997'537	indexation 2%	
435 Ventes	588'826	600'061	644'500	650'945	657'454	664'029	670'669	677'376	indexation 1%	
436 Restitutions	199'186	146'113	199'380	190'000	190'000	190'000	190'000	190'000		
439 Autres dédommagements	323	9'823	100	0	0					
44 Recettes + contrib. sans affect.	173'561	172'482	172'500	174'225	175'967	177'727	179'504	181'299		
441 Parts aux recettes du canton (impôt véhicules) Parts aux	173'561	172'482	172'500	174'225	175'967	177'727	179'504	181'299		
45 Restit. de collectivités publiques		16'625	25'746	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000		
451 Canton		16'625	25'746	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000		
46 Subventions	121'333	137'100	641'067	645'500	645'500	645'500	645'500	645'500		
460 Confédération	938	414	1'000	500	500	500	500	500		
461 Canton	20'421	26'186	5'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000		
462 Communes	100'008	110'499	635'067	635'000	635'000	635'000	635'000	635'000	dès 2021	
465 Participations et subventions de tiers	-33			0	0					
48 Prélèvements sur fin. spéciaux	3'093'581	1'557'225		0	0	0	0	0		
49 Imputations internes	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000		
490 Charges imputées	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000		
Total des revenus	12'123'760	10'241'902	8'807'291	9'199'127	9'334'134	9'631'959	9'782'656	9'936'283		

Table	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Remarques
Charges du compte de fonctionnement	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 budget	2022 plan	2023 plan	2024 plan	2025 plan	2026	En milliers de francs
30 Charges de personnel	1'064'709	1'157'255	1'311'520	1'324'635	1'337'882	1'351'260	1'364'773	1'378'421	
300 Autorités et commissions	105'851	112'738	139'400	140'794	142'202	143'624	145'060	146'511	indexation 1%
301 Personnel adm. et d'expl.	716'884	783'712	873'500	882'235	891'057	899'968	908'968	918'057	indexation 1%
303-9 Charges sociales	241'974	260'805	298'620	301'606	304'622	307'668	310'745	313'853	indexation 1%
31 Biens, services, marchandises	1'778'182	1'850'097	2'033'470	1'983'808	1'993'727	2'003'696	2'013'714	2'023'783	
310 Fournitures de bureau, impr.	68'719	52'243	25'600	48'854	49'098	49'344	49'590	49'838	moyenne 19/20/21 + ind.0.5%
311 Mobilier, machines, véhicules	38'741	31'080	52'100	52'361	52'622	52'885	53'150	53'416	indexation 0.5%
312 Eau, énergie, combustibles	173'777	179'198	183'970	184'890	185'814	186'743	187'677	188'615	indexation 0.5%
313 Autres marchandises	144'174	165'010	176'200	177'081	177'966	178'856	179'751	180'649	indexation 0.5%
314 Prest. de tiers pour entr. Imm.	536'788	524'096	650'000	570'295	573'146	576'012	578'892	581'786	moyenne 19/20/21 + ind.0.5%
315 idem pour entr. mobilier	32'398	25'356	30'500	30'653	30'806	30'960	31'115	31'270	indexation 0.5%
316 Loyers, fermages	71'771	69'107	104'000	104'520	105'043	105'568	106'096	106'626	indexation 0.5%
317 Réceptions et manifestations	50'502	44'188	48'200	48'441	48'683	48'927	49'171	49'417	indexation 0.5%
318 Honoraires, prestations de services	567'083	691'416	662'600	665'913	669'243	672'589	675'952	679'331	indexation 0.5%
319/20 Impôts, taxes, cotisations, frais divers	94'231	68'404	100'300	100'802	101'306	101'812	102'321	102'833	indexation 0.5%
32 Intérêts passifs	29'742	31'892	8'000	8'040	8'080	8'121	8'161	8'202	
320 Pertes sur titres	21'120	26'180	0	0	0	0	0	0	
329 Autres intérêts	8'622	5'712	8'000	8'040	8'080	8'121	8'161	8'202	
33 Amortissements	901'768	62'700	37'700	289'648	289'648	289'648	255'448	255'448	
330 Dépréciations patrimoine administratif	37'700	37'700	37'700	289'648	569'648	569'648	535'448	535'448	selon tableau
332 Amortissements supplémentaires	864'068	25'000	0	0	0	0	0	0	
Utilisation réserve centre sportif	0	0	0	0	-280'000	-280'000	-280'000	-280'000	
351 Dépenses cantonales	2'812'959	2'454'699	2'521'591	2'597'238	2'675'156	2'755'410	2'838'073	2'923'215	indexation 3%
352 Communes et associations	1'992'900	2'210'984	2'524'826	2'765'162	2'943'372	3'035'162	3'043'372	3'043'372	
362 Péréquation des ressources	2'311'797	1'557'225	0	0	0	0	0	0	
^{364/56} Subventions redistribuées	341'669	115'299	167'940	168'780	169'624	170'472	171'324	172'181	
380 Attributions aux fin. spéciaux	668'004	571'238	320'420	322'022	323'632	325'250	326'877	328'511	
39 Imputations internes	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	47'000	
Total des charges	11'948'731	10'058'391	8'972'466	9'506'333	9'788'120	9'986'019	10'068'742	10'180'132	
Total des revenus	12'123'760	10'241'902	8'807'291	9'199'127	9'334'134	9'631'958	9'782'656	9'936'283	
Excédent (+) Découvert (-)	175'028	183'511	-165'175	-307'206	-453'986	-354'060	-286'086	-243'849	
Dépréciations PF / PA / DB	901'768	62'700	37'700	289'648	289'648	289'648	255'448	255'448	
Marge d'autofinancement	1'076'796	246'211	-127'475	-17'558	-164'339	-64'412	-30'638	11'599	

M. Vincent Maunoury explique que le plan financier est un outil au sein des finances qui permet à l'Exécutif de se projeter sur les cinq ans à venir, prévoir les investissements à long terme ou les financements de ces investissements en fonction de la trésorerie de notre Commune. Il a été adapté en cette fin de législature. Il faut lire les charges par nature pour voir quel levier on a ou pas.

M. Vincent Maunoury souligne que l'on peut noter que nous ne maîtrisons pas tous les paramètres pour avoir une planification exacte. On se base en générale sur les statistiques cantonales et du district des deux ans en arrière (soit 2018 pour 2020) et puis on indexe les autres années entre 1 et 2%.

M. Vincent Maunoury rappelle que ce ne sont que des projections. Si nous prenons le retard de construction du nouvel EMS, les données reçues sont inexactes. Tout comme avec les produits où des variations peuvent intervenir car nous ne pouvons faire que des estimations (Contributions immobilières, gains immobiliers, impôts successoraux, impôts sur les mutations). De même avec l'engagement supplémentaire d'un employé au sein de l'Administration Communale. Le Pourquoi de bien identifier les besoins et les priorités en début de Législature.

Au vu des modifications importantes qui interviendront en 2022 avec le passage à MCH2, la lecture de celui-ci est à prendre avec précaution.

Car cela voudra dire, que le nouvel Exécutif devra faire un changement complet pour 2022. Il faudra réévaluer l'entier du patrimoine communal. Avec d'un côté le patrimoine administratif, nécessaire aux prestations publiques et de l'autre le patrimoine financier, à savoir les biens dont la Commune peut disposer librement.

Une révision du Plan Financier par l'Exécutif est de ce fait nécessaire dans le courant 2021. Des négociations seront à entreprendre avec le Service des Communes pour clarifier certains points comme l'utilisation de la réserve pour le Centre Sportif.

M. Vincent Maunoury est persuadé que le choix du nouvel organe de révision, les formations suivies par Mme Karine Guisolan et le soutien de l'actuel Président de la Commission financière feront que nous serons suffisamment armés pour surmonter cette épreuve.

Un dernier remerciement à l'attention de notre Président de la Commission financière, M. Pierre Alain Coquoz, pour ses conseils d'experts et son soutien sans faille pour l'élaboration du plan financier.

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée.

M. Miguel Martinez se poste une question quant à la méthodologie... nous avons env. 14mio d'investissements ouverts actuellement, si on compte les frais d'entretiens à 2% nous nous approchons du ½ mio annuel... il souhaiterait savoir si cela a été pris en compte.

M. Pierre Alain Coquoz, Président de la Commission financière, explique que les dépenses ont été indexées au taux de 1%. Divers investissements se rapportent à l'eau, ledit dicastère dégage des excédents relativement significatifs à l'heure actuelle. En définitive, les incidences à ce niveau-là n'ont pas été considérées. Au jour d'aujourd'hui pour équilibrer les chapitres de l'eau, nous faisons des attributions de réserve. Effectivement, tout n'est pas intégré dans ce plan financier, M. Pierre Alain Coquoz souligne qu'après l'exercice de la revalorisation du patrimoine, nous serons plus à même de présenter un plan financier plus lisible pour tout le monde. Il explique qu'actuellement, nous amortissons pour un montant d'env. CHF 37'000.00, à l'avenir ledit montant sera d'env. CHF 300'000.00 à CHF 400'000.00. M. Pierre Alain Coquoz mentionne que l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 apportera une plus grande transparence des finances. Il sied de retenir que nous sommes une commune dont les moyens sont limités mais nous « partons à la guerre » sans dette.

M. Miguel Martinez relève que selon la loi, le plan financier doit être établi par le Conseiller communal en charge du dicastère des Finances et non par la Commission financière.

M. Vincent Maunoury étant novice, il s'est permis de demander le soutien de M. Pierre Alain Coquoz pour établir ledit plan financier. Il a également pris conseil auprès du Service des communes et assure que les rôles ont été respectés.

M. le Syndic remercie MM. Vincent Maunoury et Pierre Alain Coquoz pour ces explications. Il tient à préciser que le 1^{er} plan financier avait été mis en place par Mme Christelle Dumas et M. René Joye et par la suite finalisé par Mme Christelle Dumas et M. Pierre Alain Coquoz.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. le Syndic remercie pour tout le travail effectué pour l'établissement de ce plan financier.

5. Organe de révision

L'organe de révision actuel, Fiduciaire Gilbert Butty SA a terminé son contrôle des comptes 2020. Conformément à la Loi sur les communes, le mandat de l'organe de révision ne peut excéder six années consécutives. C'est la raison pour laquelle, l'assemblée doit élire un nouvel organe de révision pour une durée de trois ans.

Le Conseil communal, en accord avec la Commission financière, vous propose de mandater la Fiduciaire Groupe Fidexpert pour une durée de 3 ans, soit les exercices 2021 - 2023.

M. le Syndic passe la parole à M. Vincent Maunoury pour de plus amples informations.

M. Vincent Maunoury explique qu'en collaboration avec Mme Karine Guisolan et sur les conseils de M. Pierre Alain Coquoz, il a procédé à l'identification de potentielles fiduciaires. Certaines avaient été proactives, avant la fin du mandat de l'actuelle fiduciaire Gilbert Butty SA.

M. Vincent Maunoury souligne qu'un appel d'offre sur invitation a été effectué, soit aux six fiduciaires suivantes :

- Fiduciaire Marc Gobet SA de Romont
- Fiduciaire Valentin Scaiola de Romont
- Fiduciaire Ruffieux SA de Bulle
- Fiduciaire Fidexpert SA Fribourg de Granges Paccot
- Fiduciaire Fidconsult Fribourg SA
- Berney Associés Fribourg SA

Après analyse des soumissions, la fiduciaire Groupe Fidexpert s'est distinguée.

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour ces explications.

Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote

Les citoyennes et citoyens acceptent d'adjuger ce mandat à la fiduciaire Groupe Fidexpert à l'unanimité.

6. Règlement des finances

M. Vincent Maunoury rapporte qu'en prélude, nous avons analysé ceux des communes voisines du district qui ont dû faire valider leur nouveau plan financier avant le passage à MCH2.

M. Vincent Maunoury explique avoir dû procéder à des ajustements pour le règlement des finances car il n'était pas adapté avec les délégations de compétences de l'Exécutif qui avaient été mises en place en début de législature 2016.

De ce fait, l'article 3 reste stable en ce qui concerne la limite d'activation des investissements à hauteur de CHF 30'000.00.

L'article 4 est identique pour les imputations internes à hauteur de CHF 1'000.00.

L'article 5 est identique. Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à CHF 1'000.00.

Changement pour l'article 6. Comme annoncé, les compétences financières du Conseil Communal ont été adaptées à celles votées en 2016. On passe de CHF 30'000.00 à CHF 50'000.00. Cela laisse une marge de manœuvre à l'Exécutif et cela nous met en adéquation avec les délégations de compétences en vigueur.

Pas de modification pour les articles 7, 8 et 9.

Pour l'article 10, un réajustement a été fait en lien avec celui de l'article 6.

Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes pour les ventes et achats de terrains jusqu'à hauteur de CHF 50'000.00. Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Pas de modification pour les articles 11 et 12.

M. Vincent Maunoury souligne avoir rencontré la Commission financière et présenté nos arguments sur les modifications apportées. Cette dernière a validé le nouveau plan financier ainsi que le Service des communes et bien entendu le Conseil communal.

M. André Margueron mentionne que sous l'article 2 il est indiqué que *l'Assemblée communale fixe...* mais maintenant cela devrait être *le Conseil général...*

M. Vincent Maunoury acquiesce mais à l'heure actuelle, l'Assemblée communale est toujours en vigueur.

M. le Syndic rapporte que ce terme sera modifié par *le Législatif communal*.

M. Alexandre Bourqui remarque que sous l'article 6, concernant la limite à CHF 50'000.00, il relate qu'il serait intéressant que le législatif ait un retour. Serait-il possible de le stipuler ?

M. Vincent Maunoury ne peut répondre, il se renseignera.

M. le Syndic précise que toute dépense sera transmise au législatif. De ce fait, doit-on le mentionner ? Cette précision n'a pas été relevée par le Service des communes.

A la suite de la remarque de M. Alexandre Bourqui, M. Miguel Martinez se demande si cette délégation de compétences a été utilisée sans toujours informer l'Assemblée communale ? Si l'information a systématiquement été stipulée, l'intérêt est moindre.

M. Pierre Alain Coquoz rapporte que ce règlement est basé sur la nouvelle loi des finances communales. Le terme « dépense nouvelle » veut dire non prévue. Il soutient que la dépense soit de CHF 10'000.00 ou de CHF 40'000.00, elle sera approuvée dans les comptes de fonctionnement de l'exercice, par exemple l'assainissement de la butte de tir. Cette délégation de compétence est pour toute dépense en-dessous de CHF 50'000.00, le Conseil communal n'a pas besoin de l'aval du législatif pour valider.

M. le Syndic remercie M. Pierre Alain Coquoz pour cette précision.

Approbaton

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met ce règlement en votation.

Les citoyennes et citoyens acceptent le règlement des finances par

VOTE OUI : 102 NON : -- Abstention : 3.

7. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

Les communes disposent depuis de nombreuses années de la compétence de prélever un impôt sur l'exploitation de divers **appareils** englobant des appareils de jeu, ainsi que sur le déroulement de diverses formes de **spectacles** et l'offre de distractions se déroulant sur leur territoire. La base légale permettant cette imposition se trouve à l'article 23 de la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux (LICO, RSF 632.1).

En date du 17 septembre 2020, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les jeux d'argent (LAJAr, ROF 2020_120). Il a fait de la sorte usage des compétences résiduelles accordées aux cantons dans un domaine régi pour l'essentiel par le droit fédéral.

M. le Syndic souligne que, par rapport à notre ancien règlement, l'intitulé change, soit le terme de *grande envergure* a été ajouté dans le titre et également sous l'article 1. Les émoluments ont été adaptés comme demandé. Il relève que le Conseil communal a souhaité intégrer une différence entre *distributeur de boissons et d'alimentation du terroir* et *distributeur autres produits d'alimentation et boissons*.

M. Vincent Maunoury précise que soit la Commission financière soit le Services des communes n'ont émis aucune remarque.

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour ces précisions.

Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet ce règlement au vote.

Les citoyennes et citoyens acceptent ledit règlement par

VOTE OUI : 104 NON : -- Abstention : 1.

8. Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV) – Approbation des nouveaux statuts

M. le Syndic donne la parole à M. Antonio Molettieri pour le traitement de cet objet.

M. Antonio Molettieri explique que cette association SLPP-GV offre des prestations importantes pour le soutien des élèves. Ladite association existe depuis 33 ans et environ 1'200 enfants bénéficient de son soutien chaque année. Il tient à souligner que des subventions sont également versées par la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports.

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2, l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse doit modifier ses statuts.

M. Antonio Molettieri relève que la modification essentielle de ces statuts est la création d'une commission financière.

M. le Syndic remercie M. Antonio Molettieri pour ces explications.

Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met la modification des statuts mentionnés ci-dessus en votation.

Les citoyennes et citoyens acceptent lesdits statuts par

VOTE OUI : 104 NON : -- Abstention : 1.

9. Présentation du nouvel exécutif et du futur législatif

Comme vous le savez, dans quelques semaines, notre Exécutif aura un nouveau visage. M. le Syndic a le plaisir de présenter à l'Assemblée communale les futur-e-s Conseillères et Conseillers communaux pour la législature 2021 – 2026, soit :

- ✚ Mme Eliane Clerc
- ✚ M. Pierre Alain Coquoz
- ✚ M. Pascal Cosandey
- ✚ Mme Tania Dumas
- ✚ M. Daniel Girard
- ✚ M. René Gobet
- ✚ M. Emmanuel Jaquier
- ✚ M. Paul Maillard
- ✚ M. Antonio Molettieri

L'Assemblée applaudit les nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers communaux.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour ces applaudissements et précise que l'assermentation aura lieu le samedi 24 avril 2021. A la suite de quoi, sous la direction du doyen d'âge, soit M. Pierre Alain Coquoz, aura lieu la séance de constitution.

A la suite des élections du 7 mars dernier, M. le Syndic tient à remercier les 73 personnes qui se sont mises à disposition pour ces élections et présente les 30 premier-ère-s Conseillères et Conseillers généraux, soit :

- ✚ M. Eric Baudois
- ✚ M. Louis Bérard
- ✚ Mme Martine Bosson
- ✚ M. Alexandre Bourqui
- ✚ M. Laurent Carrel
- ✚ M. Frédéric Conus
- ✚ Mme Stéphanie Corminboeuf
- ✚ M. Nicolas Currat
- ✚ Mme Chantal Davet (excusée)
- ✚ M. Matthieu Deillon
- ✚ Mme Christine Dumas
- ✚ M. David Dumas
- ✚ M. François Equey
- ✚ M. Damien Gilliard (excusé)
- ✚ M. Jonas Giroud
- ✚ M. Fabien Gobet
- ✚ M. Blaise Grand
- ✚ M. Benoît Guillaume
- ✚ Mme Marie-Claire Jaquier
- ✚ Mme Manon Jaquier
- ✚ M. Michel Maillard
- ✚ M. Oberson Nicolas
- ✚ M. Frédéric Pittet
- ✚ M. Pierre-Alain Pittet
- ✚ Mme Christine Pochon
- ✚ M. Julien Rouiller
- ✚ M. Christian Ruffieux
- ✚ Mme Justine Ruffieux
- ✚ M. Philippe Steinhauer
- ✚ M. Gérard Toffel

L'Assemblée applaudit les futur-e-s Conseillères et Conseillers généraux.

Au vu de la situation sanitaire, les élu-e-s seront assermentés lors de la séance de constitution prévue le **20 mai prochain**. Ladite séance sera présidée par le doyen d'âge, soit M. Gérard Toffel.

10. Divers

M. le Syndic présente divers investissements terminés.

Changement des tableaux interactifs dans les écoles

Budget	Coût effectif
CHF 100'000.00	CHF 80'146.20

Achat d'un véhicule pour le service de la voirie

Budget	Coût effectif
CHF 38'000.00	CHF 28'180.00

M. le Syndic souligne que lesdits investissements ont été contrôlés par la Commission financière.

M. le Syndic tient à adresser un mot de remerciements à ses collègues sortants, soit :

- ✚ Mme Nathalie Déchanez, Conseillère communale depuis le 1^{er} janvier 2010.
- ✚ M. Francis Borcard, Conseiller communal depuis 2016
- ✚ M. Vincent Maunoury, Conseiller communal depuis début 2019

Cher-ère-s collègues, je tiens à vous remercier pour votre engagement pour notre commune. Je vous souhaite pleins succès pour votre avenir tant professionnel que privé. Merci pour toutes ces années passées pour la collectivité.

Lors de l'assemblée du mois de décembre, M. le Syndic avait mentionné l'engagement d'un technicien communal. Il a le plaisir de présenter M. Bertrand Guillaume qui a débuté le 1^{er} mars 2021 au sein de notre administration.

M. le Syndic donne diverses informations générales :

- ✓ Arrêt de bus de Chavannes-les-Forts : les travaux débuteront le 19 avril prochain. A la suite desdits travaux, les aménagements de la place de La Renardière seront réalisés.
- ✓ Trottoir de la Route de Brenles : l'enquête préalable n'a pas eu l'aval des Services de l'Etat, de ce fait, ce projet est à nouveau à l'étude.

- ✓ Zone sportive : les permis de construire ont été octroyés sauf celui relatif à la revalorisation des terres. Les soumissions pour la buvette sont « rentrées » et celles relatives aux travaux de génie-civil le délai est au 9 avril 2021 à 12h00.
- ✓ Projet de construction du nouvel EMS : dans le cadre de ce projet, à l'emplacement de l'EMS actuel, une place de détente, jeux pour enfants est prévue. L'octroi du permis de construire est à bout touchant. Lors de l'assemblée des Délégués (RSG) du 21 avril 2021, le crédit y relatif sera mis au vote. Le début des travaux est espéré durant le courant de l'automne 2021.
- ✓ Circulation routière : un projet d'étude quant à la mobilité douce est à l'étude dans le village de Prez-vers-Siviriez.
- ✓ Service des ponts et chaussées : ledit service va entreprendre une étude du bruit sur la route cantonale dans les villages de Chavannes-les-Forts et de Siviriez. Toutes informations utiles se trouvent sur notre site internet.

M. le Syndic donne la parole à l'Assemblée.

M. Joseph Berset souligne que sur l'écran de bienvenu, il a remarqué une belle photo représentant Siviriez, les monts de Vuisternens-devant-Romont et les Préalpes. Il s'est fait la réflexion comme quoi le Conseil communal a bon goût... Réflexion qui l'amène à la question du problème des éoliennes. Il se demande si le Conseil communal a encore en sa possession des documents de l'entreprise Greenwatt qu'il n'aurait pas transmis.

M. le Syndic répond que nous avons uniquement des documents de travail et non des papiers officiels.

M. Michel Martin souligne que M. le Syndic a démenti dans la presse n'avoir jamais signé ou conclu d'accord avec le Groupe E concernant l'implantation d'éoliennes dans la Commune. Dès lors, comment ne pas s'étonner que la Commune se soit engagée auprès de Swissgrid, avec deux formulaires. Lesdits formulaires sont des formulaires d'inscription éolienne par lesquels la Commune a signé un accord en tant que propriétaire foncier. Selon les termes de cet accord, la Commune obtiendra une rétribution à prix coûtant du courant après installation sur les terrains qui pourraient être concernés. Or cela inclut, de facto, une installation d'éoliennes sur la Commune et cette décision n'aurait dû être prise sans l'accord de l'Assemblée communale au préalable (citation de M. le Préfet Willy Schorderet). M. Michel Martin mentionne qu'il aurait été souhaitable de convoquer une Assemblée communale extraordinaire sur le sujet des éoliennes.

M. le Syndic rectifie... il était question d'une lettre d'intention. Dans la presse, il était mentionné que trois Communes avaient d'ores et déjà signé une lettre d'intention dont Siviriez, il se devait de réagir. La rétribution Swissgrid a été signée fin 2017. Ce document avait été soumis afin de pouvoir être rapidement sur la liste des subventions... il n'engage pas la Commune quant à l'implantation de futures éoliennes sur notre territoire.

M. le Syndic relate que ce sujet est très sensible à l'heure actuelle et que le projet « Parc éolien » est au stade embryonnaire. Afin de pouvoir étudier ce projet, les avantages et les inconvénients doivent être présentés et par la suite, il sera possible de se faire une opinion.

M. le Syndic relève que ce dossier sera repris en début de législature et espère que des soirées d'information à la population puissent être mises sur pied par le Groupe E Greenwatt. Il précise que ce ne sont pas les membres du Conseil communal qui vont imposer ou non des éoliennes. Selon un article paru dans le Feuille Fribourgeoise de ce jour « ... la définition d'un périmètre ne signifie encore en rien la réalisation d'un parc éolien. Des études complémentaires doivent encore être faites afin de confirmer les prédispositions d'un site à accueillir un parc éolien puis un processus doit être engagé afin de savoir si le projet obtient l'adhésion des communes et des populations concernées... »

M. Michel Martin se pose la question de comment expliquer que le document de Swissgrid est un formulaire d'inscription éolienne qui stipule que le/les propriétaires foncier(s) donne(nt) son/leur accord pour l'annonce d'une installation de production d'énergie en vue de la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Les sites nommés sont Grand Marais et Les Dailles à Siviriez.

M. le Syndic répond que cet accord avait été signé en vue de la rétribution, rien de plus. Ledit accord ne nous engage en rien.

M. Martin Michel se dit peu convaincu et pense que la Commune n'aurait pas dû signer un tel document.

M. Gabriel Pochon s'interroge... en 2012, des personnes approchent les communes pour soumettre un projet de parc éolien... en 2017, deux jours avant l'assemblée communale, un accord en vue de la rétribution est signé. Pourquoi ne pas avoir attendu de présenter un tel document en assemblée avant de le signer... il se demande également si le Conseil communal a analysé les incidences sur la santé ou sur le côté financier par exemple lors d'une éventuelle vente de maison.

M. Emmanuel Jaquier répond que dans le cadre d'une rencontre, les membres se sont déplacés aux Monts Crosin afin de se rendre compte de différents impacts. Malheureusement, c'était un jour « sans » vent ou très peu ce qui occasionnait peu de bruit. De ce fait, les éoliennes n'étaient pas tellement rentables. Aussi, il est bien clair que si de futures analyses démontraient que notre région n'est pas assez venteuse, le projet n'ira pas au-delà.

M. Emmanuel Jaquier rapporte que dans sa stratégie de 2050, le Conseil fédéral pousse à aller dans le sens des énergies renouvelables. En 2013, des députés ont déposé un postulat au Grand Conseil fribourgeois. Ledit document, qui a été validé, mentionne l'implantation d'éoliennes en plaine et dans le massif forestier. Il ne faut pas oublier que l'on subit les conséquences du canton.

M. Gabriel Pochon remercie pour ces précisions mais elles ne répondent pas à sa question. De ce fait, il en déduit qu'aucune analyse n'a été développée.

M. le Syndic souligne qu'au sein du Conseil communal, effectivement aucune étude n'a été entreprise.

M. Alain Wrédé remercie M. le Syndic d'étudier le plan éolien et par la suite de le soumettre au peuple. Mais lors de sondages avant les élections, très peu de candidats ont répondu quant à la question s'ils étaient pour ou contre l'éolien. Aussi, il se demande s'il y a eu un consensus entre les candidats pour ne pas se prononcer vis-à-vis de la population. Le Groupe « Ensemble vers l'avenir » a publié un document qui disait clairement que vu l'influence, il était mieux de ne pas se prononcer sur le projet éolien par rapport aux personnes qui étaient candidates. M. Alain Wrédé se dit très gêné par ces propos. Sur ce papier, très certainement pour calmer les esprits, il est écrit

1. Consultation

- *Mise en place de séances de discussion avec la population impliquant tous les acteurs concernés par ce projet. Groupe E, Service de l'énergie, Associations contraires, Milieu Pro nature et faune, Service des forêts et autorités communales.*
- *Demander des compléments d'informations selon les inquiétudes (mesure vent, effet sur la santé, faunes, gibiers, dévaluation des biens).*
- *Poursuite de séances de discussion avec la population selon les compléments d'informations obtenus.*
- *Analyse, pesée des intérêts à prendre en compte.*
- *Mise en place et renforcement de la commission d'aménagement pour le suivi du dossier, éventuellement aide de spécialistes.*

2. Vote de consultation auprès de la population

- *Selon le résultat, poursuite du projet ou pas.*

3. Déroulement de la décision en cas de poursuite du projet

- *Mise en place de plans d'aménagement de détail si nécessaire.*
- *Elaboration des adaptations propres à notre plan d'aménagement local.*
- *Validation des modifications par la commission d'aménagement.*
- *Validation des modifications par le Conseil général (vote de consultation).*
- *Validation des modifications par le Conseil communal.*
- *Décision d'application des modifications du plan d'aménagement local par la DAEC.*

M. Alain Wrédi espère sincèrement que TOUTES ces suggestions seront suivies.

M. le Syndic explique que ces 15 points ne sont pas du Conseil communal mais d'un Groupe de candidats. Toutes ces réflexions feront partie de discussions en début de la nouvelle législature.

M. Michel Martin souligne que ceci est un mail qui a été adressé aux membres du futurs Conseils général et Conseil communal. Tous les autres citoyennes et citoyens n'en ont pas eu connaissance. Ledit courriel est signé pour le Groupe Ensemble vers l'avenir par Mmes Tania Dumas et Eliane Clerc ainsi que MM. René Gobet, Paul Maillard, Patrick Dumas, Daniel Girard et Pascal Cosandey.

M. le Syndic acquiesce... ces personnes constituaient le Groupe Ensemble vers l'avenir.

M. Michel Martin reproche qu'à l'époque diverses informations avaient été caché, maintenant que ces intentions seraient bénéfiques à la société, il serait judicieux de les appliquer.

M. le Syndic répond que cela sera proposé lors d'une séance du Conseil communal afin d'aller de l'avant.

M. Gabriel Pochon souligne que selon le plan directeur, une zone au-dessus du Bois de Ban pourrait accueillir des éoliennes. A Siviriez, selon les documents Swissgrid, deux secteurs ont été identifiés. Il se demande si d'autres documents Swissgrid, non communiqués, existent quant à d'autres emplacements.

M. le Syndic mentionne que le Bois de Ban fait partie des Monts de Vuisternens et signale qu'aucun autre papier n'a été signé.

M. Gabriel Pochon se demande quant à la mise en place de la Commission d'aménagement, sur quels critères se baseront le choix des candidats.

M. le Syndic rapporte que la Commission d'aménagement sera constituée lors de la séance de constitution du Conseil général le 20 mai prochain. Elle sera composée de membres du Conseil général et du Conseil communal.

M. Joseph Berset relate que dans différents cantons, on ne veut pas d'implantations d'éoliennes, comme par exemple en Thurgovie ou à Genève. Ce ne sont pourtant pas des cantons arriérés... M. Joseph Berset demande au futur Conseil communal et au futur législatif d'être courageux et d'avoir du bon sens avant qu'il ne soit trop tard. Selon différents articles de journaux, personne n'en veut... il est prouvé que c'est néfaste pour la santé.

Mme Christine Tendall souhaite que le Conseil communal promette de transmettre aux citoyennes et citoyens des informations claires au fur et à mesure des futurs contacts avec le Groupe E Greenwatt et confirme que l'avis de la population sera demandé et pris en compte.

M. le Syndic souligne qu'au vu de l'importance du dossier, ce n'est pas 9 Conseillers communaux qui vont prendre une telle décision. Il rajoute que le Groupe E, afin d'entamer une discussion avec la population, se montre ouvert à organiser une séance ou des séances d'information. La population sera consultée.

M. Gabriel Pochon maintient que la décision finale revient au Conseil communal.

M. le Syndic mentionne que si cet objet est mis en votation, c'est bien la population qui se déterminera.

M. Gabriel Pochon demande au Conseil communal de s'engager à respecter le résultat des votations pour autant qu'il y ait votation.

M. le Syndic acquiesce.

M. Gabriel Pochon relève qu'il est prouvé que si un mât de mesure est posé et qu'il est avéré qu'il y a assez de vent, une éolienne sera installée malgré les oppositions déposées.

Mme Christine Tendall requiert que lors des soirées d'information, les intervenants ne soient pas uniquement du Groupe E Greenwatt mais que l'on invite également des personnes du domaine de l'environnement, de l'immobilier, etc.

M. le Syndic souligne que cette demande a été relevée dans le document du Groupe Ensemble vers l'avenir lu par M. Alain Wrédé.

Mme Christine Tendall estime que pour la pose de ces mâts de mesure la population devrait également être consultée.

M. le Syndic prend note.

M. Olivier Butty explique travailler dans le domaine énergétique depuis quelques années et souligne que nous avons voté et choisi cette stratégie énergétique 2050. Par rapport aux éoliennes, il est clair que ce n'est pas fiable et imprévisible. La solution est l'équilibrage du réseau. A titre de comparaison, env. 43 éoliennes sont en activités en Suisse actuellement pour une puissance installée de x MW. N'ayant plus les chiffres exacts en tête, il souligne que la petite centrale à Chippis, qui dure depuis 60 ans, produit 2 fois plus que toutes les éoliennes aménagées en Suisse. M. Olivier Butty rapporte qu'un point important est le démantèlement... dans 25 ans, ces éoliennes devront être éliminées. Actuellement, c'est le propriétaire du terrain qui a dû assumer cette opération. Ne pouvant recycler les pales, elles ont été enterrées sur place... Ecologiquement, c'est un désastre total. Il souligne qu'actuellement aucune énergie sans l'aide de subvention n'est rentable en Suisse.

M. Olivier Butty attire l'attention sur le fait que le projet, auprès du Groupe E, est plus avancé que l'on ne croit.

M. Olivier Butty se demande si dans le secteur « ancien terrain de foot », la Commune serait ouverte à analyser un projet de skatepark par exemple ou autre.

M. le Syndic ne peut se prononcer sans avoir de projet concret.

Question rentabilité, M. Gérald Deillon fait remarquer qu'il serait plus judicieux de préconiser l'aménagement de panneaux solaires que de parler d'implantation d'éoliennes. Il rapporte également que le papier signé par la Commune de Siviriez est identique à celui signé par la Commune de Vuisternens-devant-Romont.

M. le Syndic ne peut laisser dire ceci. La Commune de Vuisternens-devant-Romont a signé une lettre d'intention, ce qui n'est pas le cas de la Commune de Siviriez. Uniquement le document Swissgrid a été validé.

M. Claude Conus souligne faire partie de l'Association Vents Contraires et indique qu'ils accueillent volontiers de nouveaux membres.

M. Claude Conus se demande qui a payé le goudronnage de la place d'évitement de Prez-vers-Siviriez.

M. le Syndic mentionne que les frais de ladite place ont été pris en charge par le promoteur.

M. Claude Conus est surpris par le fait de ne pas avoir vu de mise à l'enquête pour cette place.

M. le Syndic relève que la création de cet endroit faisait partie intégrante des remarques du Service de la mobilité. La Préfecture de la Glâne a octroyé le permis et de ce fait, autorisé l'aménagement de cette place.

M. Claude Conus regrette qu'il n'y ait pas eu de mise à l'enquête.

M. Michel Martin rapporte qu'il existe également une autre association, soit « Paysage libre suisse ». Sur leur site, on y trouve également de nombreuses informations. Il précise être allé au Mont Crosin et relève que, selon les habitants, le plus insupportable c'est le bruit des pales qui font réverbération sur le mât... Il s'agit de préciser que la zone de vent dans notre région est une des moindres. Il souligne qu'il existe une échelle sur les vents qui va jusqu'à 12. Afin que les éoliennes soient rentables, la force du vent doit être environ de 7,5. Or en Suisse, dans le meilleur des cas, nous ne dépassons pas les 5,5 !!! 0,2% de tout ce qui est fabriqué en Suisse est produit par les 40 éoliennes qui sont d'ores et déjà installées. Il ne faut pas oublier que le 60% est fabriqué par l'hydraulique, 7% de l'énergie par le bois. Si nous installons des éoliennes en forêt, l'aménagement de routes et de lignes à haute tension seront nécessaires... Tout ça va nous créer de réels problèmes. Il faut penser à nos jeunes... ces jeunes qui vont hériter de toutes ces installations et qui devront les démanteler.

Mme Géraldine Magnin souligne qu'il est également prévu d'en installer sur les Côtes du Glaney, à Hennens, Villaranon...

M. le Syndic remercie pour toutes ces précisions et souhaite clore le sujet des éoliennes, tout en précisant que le Conseil communal a compris l'avis de la population.

M. Gérard Toffel explique qu'il y a environ 2 ans... il se trouvait dans cette salle lors du Noël des Aînés et était le plus jeune... dans quelques semaines, il mènera la séance de constitution du Conseil général en étant le doyen. L'arrivée du Conseil général est une évolution et non une révolution. La première évolution a été la fusion Villaranon – Le Saugy avec Siviriez, puis en 2004, la fusion des Communes de Villaraboud, Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Siviriez et Siviriez.

M. Gérard Toffel informe qu'en date du 27 avril prochain aura lieu une séance d'information donnée par Mme Claudine Perroud, Présidente du Conseil général de Prez, pour les membres du Conseil général et le 20 mai 2021 se tiendra la 1^{ère} séance du Conseil général, soit la séance de constitution. Pour terminer, M. Gérard Toffel souhaite s'adresser aux habitués des Assemblées communales... il mentionne que tout sera mis en œuvre pour que les informations communales soient au mieux diffusées. En conclusion, il souhaite « bon vent » aux Conseiller-ère-s communaux qui s'en vont.

M. Jean-Louis Python souhaiterait savoir où en est la légalisation des zones de protection des sources. Ce sujet est d'autant plus important que des éoliennes pourraient être installées autour de la source des Mettraux. Ces aménagements pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur la qualité de notre eau. Il demande au Conseil communal d'enterrer ce projet.

M. le Syndic remercie M. Jean-Louis Python pour ces remarques.

Comme mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée du mois de décembre, des subventions ont été accordées à la société de foot. M. Miguel Martinez se demande quels critères les sociétés doivent-elles remplir ou quelles sont les démarches à entreprendre pour avoir droit aux subventions communales. Est-on sûr que les décisions sont impartiales ?

M. le Syndic souligne que la subvention accordée à la société de foot est une aide pour l'entretien du terrain. Il s'agit de préciser que les autres sociétés bénéficient des salles gratuitement. Toute société en difficulté peut présenter un projet et il sera étudié dans le cadre du Conseil communal.

M. André Margueron se demande à qui s'adresser s'il a des suggestions ou demandes à soumettre.

M. le Syndic répond que les demandes sont transmises au Conseil communal et selon la requête, l'objet sera soumis au Conseil général.

M. Guy Giroud se pose la question de savoir si le Conseil communal s'est opposé à la 5G.

M. Paul Maillard informe que la 5G est déjà à Siviriez. Il sied de préciser que toute installation 5G sans modification d'antenne ne nécessite pas de procédure de demande de permis de construire

M. Louis Bérard estime que le Conseil communal devrait faire preuve de courage, de raison et de bon sens par rapport à ces éoliennes avant que le Groupe E ne pose ses mâts de mesure. Il souligne qu'un vote consultatif devrait être mis sur pied au préalable.

M. le Syndic prend note.

Au vu de l'engagement d'un technicien communal, M. Gabriel Pochon se pose la question si le nombre de membres au Conseil communal n'aurait pu être réduit à 7 membres.

M. le Syndic répond par l'affirmative et souligne qu'il a apporté ce projet au Conseil communal dans le courant du mois de juillet 2020, mais la période était tellement compliquée et l'ambiance tendue, qu'il a préféré retirer sa proposition.

M. Jean-François Monney souhaite savoir si la Route Clos du Vernay fait partie de l'étude de mobilité.

M. le Syndic acquiesce.

M. Jean-François Monney attire l'attention sur le fait que la place d'évitement créée à Prez-vers-Siviriez n'est pas une place de parc. Aussi, il se demande si l'espace « jeux pour enfants » prévu dans la construction des immeubles, sis au Vernay, est réalisé.

M. le Syndic informe que le Conseil communal sera vigilant et quant à la place de jeux, le permis de construire sera à nouveau étudié, il ne peut répondre de suite.

Concernant la place d'évitement, M. Laurent Jaquier souligne l'utiliser en tant qu'agriculteur et mentionne que le jour où une voiture sera abîmée qui paiera ? De plus, il serait judicieux d'implanter un panneau impasse au Chemin du Grand-Clos à la hauteur du Vernay.

M. le Syndic prend note et souligne que pour la place d'évitement un courrier sera transmis aux locataires ainsi qu'au promoteur.

M. René RoCHAT souhaite s'exprimer au nom de tous les contribuables... il se demande par quel moyen, l'information circulera.

M. le Syndic souligne que cela sera mis en place en collaboration avec le Conseil général.

Mme Géraldine Magnin se pose des questions quant à la place d'évitement sise à la Vieille Cure. Elle a à maintes reprises attiré l'attention quant à cet endroit et rien ne se fait ni au niveau des candélabres.

M. le Syndic explique que le dossier sera repris par notre technicien communal.

M. Gabriel Braillard fait remarquer que notre Commune est sale... il trouve régulièrement des crottes de chien devant chez lui, voir dans son gazon. Il demande qu'une information soit à nouveau insérer dans la prochaine Chronique.

M. Alain Wrédi se dit tout à fait d'accord avec l'intervention de M. Gabriel Braillard... Diverses plaintes ont, également, été déposées auprès de la Commune quant à des citoyens qui « lâchent » leur chien.

M. le Syndic prend acte.

M. Jean-Louis Python suggère que pour faire des économies, le Conseil communal devrait entamer une discussion quant aux décorations de Noël suspendues aux candélabres.

M. le Syndic prend note.

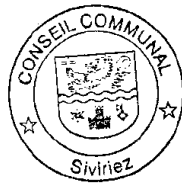
La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette dernière assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Un merci spécial est adressé aux collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement, aux membres du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière pour leur disponibilité et leur dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants.

L'assemblée est close à 23h55.

Le Syndic



René Gobet



La Secrétaire



Véronique Moret